

# Demande d'autorisation temporaire de mise en location d'un meublé touristique

1<sup>ère</sup> demande       renouvellement

## Identité du demandeur

Statut	<input type="checkbox"/> personne physique <input type="checkbox"/> personne morale Nom de la société :
Nom	
Prénom	
Qualité du demandeur	<input type="checkbox"/> propriétaire <input type="checkbox"/> autre :
Adresse personnelle	
Téléphone	
Email	
Coordonnées du propriétaire (si différentes du demandeur)	

## Situation du local objet du changement d'usage

Adresse du meublé	Bâtiment : _____ Etage : _____
Référence cadastrale	
Surface habitable (m <sup>2</sup> )	
Nombre de pièces	
Etiquette DPE	
Date de début de mise en location touristique	
Résidence principale du demandeur ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Le local appartient-il à un bailleur social ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
L'immeuble est-il en copropriété ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Si oui, veuillez joindre l'annexe du règlement de copropriété et recopier la phrase ci-dessous : « J'atteste que le règlement de copropriété du local visé ci-dessus ne s'oppose pas au changement d'usage sollicité. » ..... ..... .....
Le logement est-il déjà classé en étoiles par un organisme accrédité COFRAC ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> en cours Si oui, veuillez joindre la décision de classement
Le logement mis en location doit être décent, c'est-à-dire qu'il doit respecter un seuil minimum de performance énergétique	Veuillez recopier la phrase ci-dessous : « J'atteste que le logement mis en location touristique est décent conformément aux normes de décence prévues par le décret n°2022-120 du 30 janvier 2022. » ..... ..... .....

J'atteste sur l'honneur et certifie exact tous les renseignements fournis ci-dessus.

J'accepte que les échanges nécessaires à la bonne instruction de ma demande se fassent par mail.

La présente demande est formulée suite à la délibération de Dinan Agglomération du 16 février 2026, qui prévoit la mise en place du dispositif d'autorisation de changement d'usage des locaux d'habitation, conformément aux dispositions des articles L631-7 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation. Pour remplir ce formulaire (un par meublé de tourisme), reportez-vous au règlement applicable aux demandes d'autorisations de changement d'usage consultable sur le site internet de la commune de Beaussais-sur-Mer.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé et papier par le service administratif de la commune de Beaussais-sur-Mer dans le but de traiter votre demande d'autorisation de changement d'usage et d'en assurer le suivi. Ces données sont destinées à être traitées par les agents compétents de la commune de Beaussais-sur-Mer. L'autorisation accordée donnera lieu à une information auprès des services de Dinan Agglomération en charge du suivi des numéros d'enregistrement et de la collecte de la taxe de séjour. Elles seront conservées pendant 5 ans à compter de l'expiration de l'autorisation.

La collecte de ces données relève d'une obligation légale dans le cadre de la mise en oeuvre du régime de l'autorisation de changement d'usage prévu par les articles L631-7 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation.

Conformément au Règlement européen sur la Protection des Données (RGPD), vous pouvez exercer vos droits (accès, information, opposition, rectification, effacement, limitation, portabilité) en contactant le Délégué à la Protection des Données, Centre de gestion des Côtes-d'Armor – 1 rue Pierre et Marie Curie – 22190 PLÉRIN.

Fait à ....., le .....

Signature

**Votre dossier est à retourner :**

- Au format papier en mairie de Beaussais-sur-Mer (5 bis rue Ernest Rouxel – Ploubalay 22650 Beaussais-sur-Mer)
- Pour toute question, contacter le 02 96 82 60 60 – [mairie@beaussais.fr](mailto:mairie@beaussais.fr)

## Récépissé d'une demande d'autorisation préalable de mise en location de logement

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé une demande d'autorisation préalable de mise en location d'un logement. Le délai d'instruction de votre demande est de 2 MOIS à compter de sa réception. Si vous ne recevez pas de courrier de l'Administration dans ce délai, vous bénéficiez d'une décision tacite favorable ou d'une décision de non opposition pour la mise en location de votre logement.

Toutefois, dans le mois qui suit le dépôt de votre dossier, l'Administration peut vous écrire pour vous indiquer qu'il manque une ou plusieurs pièces à votre dossier ou des informations nécessaires à la bonne instruction du dossier.

Si vous recevez une telle lettre avant la fin du mois qui suit le dépôt de votre demande d'autorisation de mise en location, celle-ci remplacera le présent récépissé. Si vous n'avez rien reçu passé le délai de deux mois suivant le dépôt, vous pourrez mettre en location le logement.

### Cadre réservé à la commune de Beaussais-sur-Mer

La demande de mise en location d'un logement n°.....

*Cachet de la commune*

Déposée à la commune de Beaussais-sur-Mer le :

.....

Par .....

Est autorisée à défaut de réponse de l'Administration deux mois après le dépôt de la demande à mettre en location.